Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE CANTONALE

Un bilan positif et des actions concrètes pour protéger le climat

Le programme cantonal d'assainissement énergétique des bâtiments a rencontré un succès considérable avec plus de 1000 demandes de soutien financier. En cumulant les aides vaudoises et celles de la Fondation du centime climatique, le total des aides sollicitées en 2009 atteint 22 millions de francs. Ce bilan réjouissant rejoint l'analyse faite par un bureau indépendant qui a évalué les résultats de la politique énergétique cantonale et propose des mesures pour en augmenter encore l'efficacité.

Le programme cantonal d'assainissement énergétique des bâtiments est issu des décisions du Grand Conseil lors de l'établissement du budget 2009. A cette occasion, le législatif cantonal a voté un crédit de 8 millions de francs en faveur d'un tel programme. A peine lancé, son succès a été considérable avec plus de 1000 demandes entre mai et décembre 2009. Le montant octroyé a été ainsi rapidement dépassé et le cumul des soutiens demandés atteint à ce jour 22 millions de francs, dont 6 millions à la charge de la Fondation du centime climatique. L'économie de combustible réalisée correspondra à l'équivalent en chauffage de quelque 1'500 habitants.

Une liste d'attente regroupant plus de 300 demandes a été établie. Aujourd'hui, la procédure d'octroi des subventions a redémarré et les demandes qui n'ont pas pu être englobées initialement dans le programme seront traitées dans les jours à venir. Globalement, ce programme représente pour plus de 100 millions de francs de travaux, contribuant ainsi aux efforts de relance de l'économie.

Le programme national d'assainissement des bâtiments a débuté en 2010. Ce sont ainsi entre 250 et 300 millions de francs par année qui permettront, pendant 10 ans, de poursuivre sur cette voie prometteuse d'efficacité énergétique.

Globalement, le bilan de la politique énergétique cantonale menée depuis 2001 est positif et les aides financières accordées ces dernières années ont contribué à modérer

la consommation d'électricité et de combustibles dans le canton de 1500 millions de kWh, que ce soit par des meures d'efficacité énergétique ou par une production accrue d'énergies renouvelables.

Etabli par une société indépendante, le rapport qui tire ce bilan propose également une trentaine de mesures permettant d'améliorer encore la maîtrise de l'énergie. Ces propositions permettront d'orienter la révision de la Loi cantonale sur l'énergie de 2006. L'évolution constante de la technologie, les changements de la législation fédérale, les modifications des outils financiers et les besoins en formations impliquent en effet une adaptation de cette loi. Le projet de modification sera mis en consultation au début de l'été.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 février 2010

DSE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 00 - Luis Marcos, architecte, Service de l'environnement et de l'énergie, 021 316 95 53 - Charles Weinmann, bureau Weinmann-Energies SA, 021 886 20 20